

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-16

**AMENAGEMENT DES ROUTES DEPARTEMENTALES 30/43
ET 953/54/2
DEVOLUTION DES MARCHES**

Dans le cadre du programme d'entretien des routes départementales, une consultation, selon la procédure de l'appel d'offres ouvert, a été lancée auprès des entreprises de travaux publics en vue de conclure un marché concernant les routes départementales 30/43 et 953/54/2.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les 31 janvier et 21 février 2005, a examiné les offres déposées par les entreprises ayant répondu dans les formes et délais requis ; les prix proposés sont joints au présent rapport.

Conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises : le prix des travaux et le délai d'exécution, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés aux entreprises proposant le meilleur prix :

- RD 30 - PR 0 à 2+891 / RD 43 – PR 11+314 à 13+381 – BOURG DE VISA
 - Montant : 437 990.75 €TTC
 - ☞ Délai d'exécution : 2, 5 mois
 - ☞ Attributaire : LAFFONT

- RD 953 / RD54 / RD2 – Aménagement de carrefour - LAUZERTE
 - Montant : 335 919.92 €TTC
 - ☞ Délai d'exécution : 3 mois
 - ☞ Attributaire : APPIA

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- ☞ Les 2 marchés d'entretien des routes départementales avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus ;
- ☞ Toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 31 janvier et 21 février 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, les 2 marchés d'entretien concernant les routes départementales 30 et 953/54/2 à intervenir avec les entreprises suivantes :

- RD 30 - PR 0 à 2+891 / RD 43 – PR 11+314 à 13+381 – BOURG DE VISA

- Montant : 437 990.75 €TTC

- ☞ Délai d'exécution : 2, 5 mois

- ☞ Attributaire : LAFFONT

- RD 953 / RD54 / RD2 – Aménagement de carrefour - LAUZERTE

- Montant : 335 919.92 €TTC

- ☞ Délai d'exécution : 3 mois

- ☞ Attributaire : APPIA

– Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 28 février 2005

CP 05/02-17

**MAINTENANCE DE FOURGONS ET DE VEHICULES
LEGERS**

DEVOLUTION DES MARCHES

La Commission d'Appel d'Offres, réunie les lundis 31 janvier et 21 février 2005, a examiné les offres concernant le marché de maintenance de fourgons et de véhicules légers passé selon la procédure de l'appel d'offres ouvert européen.

Le présent marché est un marché à bons de commande, conclu pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois, décomposé en 6 lots :

- ☞ Lot 1 : Lauzerte (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)
- ☞ Lot 2 : Montauban est (mini : 15 000 / maxi : 60 000 €TTC)
- ☞ Lot 3 : Montauban ouest (mini : 15 000 / maxi : 60 000 €TTC)
- ☞ Lot 4 : St Antonin Noble Val (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)
- ☞ Lot 5 : Valence d'Agen (mini : 15 000 / maxi : 60 000 €TTC)
- ☞ Lot 6 : Verdun sur Garonne (mini : 10 000 / maxi : 40 000 €TTC)

Lors de sa réunion du 8 novembre 2004, la Commission d'Appel d'Offres a attribué le lot 1 au Garage du Rond Point (Lauzerte) et le lot 4 à CONTE (Caylus) et a déclaré les lots 2, 3, 5 et 6 infructueux, ces lots n'ayant fait l'objet d'aucune offre et a décidé de relancer un appel d'offre ouvert européen pour ces 4 lots.

A l'issue de l'analyse technique des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les marchés, au vu des critères définis et hiérarchisés dans le dossier de consultation des entreprises : 1) Prix des prestations, 2) Délai d'intervention, aux sociétés suivantes :

- Lot 2 : Montauban Est : Garage MATTANA (Reyniès)
- Lot 3 : Montauban Ouest : Garage MOOG (Lafrançaise)

- Lot 5 : Valence d'Agen : Ets TOUZERY (Golfech)
- Lot 6 : Verdun sur Garonne : Verdunoise de mécanique (Verdun sur Garonne)

Toutes ces sociétés présentent des offres conformes au dossier de consultation des entreprises en proposant des prix, évalués en fonction d'un estimatif prévisionnel, inférieurs à l'estimation administrative.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer au nom du Département :

- o les 4 marchés de maintenance de fourgons et véhicules légers avec les entreprises et pour les montants mentionnés ci-dessus,
- o toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie les 31 janvier et 21 février 2005,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, les 4 marchés de maintenance de fourgons et véhicules légers conclus avec les sociétés suivantes :
 - Durée de 1 an renouvelable 3 fois décomposé en 4 lots :
 - Lot 2 : Montauban Est : Garage MATTANA (Reyniès)
 - Lot 3 : Montauban Ouest : Garage MOOG (Lafrançaise)
 - Lot 5 : Valence d'Agen : Ets TOUZERY (Golfech)
 - Lot 6 : Verdun sur Garonne : Verdunoise de mécanique (Verdun sur Garonne)

- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom du Département, toutes les pièces afférentes, les bordereaux supplémentaires de prix et les actes spéciaux de sous-traitance.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,